

ARRETE DU MAIRE

NUMEROTAGE

56 À 62 AVENUE PIERRE CURIE
37 AVENUE ALBERT SARRAULT

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu la décision de non-opposition prise le 08 novembre 2021 sur la déclaration préalable de lotissement n°077 108 21 0315 délivrée aux Consorts POIRIER représentée par le Cabinet MILLARD ayant pour objet la division de la propriété sise 56 à 62 avenue Pierre Curie et 37 avenue Albert Sarrault,

Vu la demande de numérotage reçue le 24/12/2021

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à chacun des lots.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le lot A, terrain à bâtir issu de la division susvisée et tel qu'identifié sur le plan joint, est numéroté au 62 avenue Pierre Curie et 41 avenue Albert Sarrault.

ARTICLE 2 :

Le lot B, terrain bâti issu de la division susvisée et tel qu'identifié sur le plan joint, est numéroté au 58-60 avenue Pierre Curie, et 39 avenue Albert Sarrault.

ARTICLE 3 :

Le lot C, terrain à bâtir issu de la division susvisée et tel qu'identifié sur le plan joint, est numéroté au 56 avenue Pierre Curie.

ARTICLE 4 :

Le lot D, terrain à bâtir issu de la division susvisée et tel qu'identifié sur le plan joint, est numéroté au 37 avenue Albert Sarrault

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,

- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Madame la Directrice des Affaires civiles et accueil des administrés de la ville de CHELLES,
- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 REIMS Cedex,
- Cabinet MILLARD, 6 rue Gustave Nast, 77500 CHELLES,
- Le service du Cadastre de MEAUX,
- La Poste de CHELLES,
- France Télécom,
- ENEDIS,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le, – 3 MARS 2022



Brice Rabaste
Maire de Chelles,

Affiché ou notifié le – 3 MARS 2022

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE CHELLES

Propriété appartenant aux Consorts POTIER

56, 58, 60, 62 Avenue Pierre Curie.
Cadastré : Section AL N° 214, 343, 344, 346 592 à 599
Superficie : 20a.99ca (Contenance Cadastre)
Superficie : 2105 m² (Arpentage)

PLAN DE DIVISION

Nota : Les limites figurées sur ce plan ont été définies après application de documents d'archives, notamment :

- Le Plan de lotissement "Chacun son Toit" lots 46, 47, 48 et 49,
- Le Plan de Division d'une propriété appartenant à M. CLAUSSÉ (lots 50, 51, 52, 295 et 620 du lotissement "Chacun son Toit") cadastré après divisions successives section AL n°215-392-393 Dressé par R. MARMAGNE Géomètre D.P.L.G. à CHELLES.
- Et en partie, selon les limites apparentes.

Elles sont validées juridiquement après avoir obtenu l'accord des propriétaires riverains suivants :

- Mme FIOLET DIT CABROZ Patricia (AL 213)
- M. et Mme MORIN René (AL 392)

..... a-b-c : Servitude de débord de toiture s'exerçant sur le lot D (cadastré section AL n°593 et 597) au profit du lot B (cadastré section AL n°594, 598 et 599)

Pour le lot B (AL 594-598-599) :

- Réseaux existants
- Assainissement EP : branch. sur Av A. Sarraut (Caniiveau)
- Assainissement EU : branch. sur Av A. Sarraut via lot D - A déplacer
- Réseau Electriques : Coffret sur Av P. Curie
- Réseau Télécom : Non vu
- Réseau AP : branch. sur Av P. Curie
- Réseau Gaz : Coffret sur Av P. Curie

Pour le lot C (AL 593-596) :

- Réseaux existants
- Assainissement EU-EP : Non vu
- Réseau Electrique : Câble aérien Av P. Curie
- Réseau Télécom : Câble aérien Av P. Curie via lot B - A supprimer
- Réseau AP : branch. sur Av P. Curie
- Réseau Gaz : Non vu

Il faudra contacter les concessionnaires pour connaître les spécifications techniques.

Nota : Les propriétaires des lots A, B, C et D tant actuels qu'à venir feront leur affaire des passages de réseaux, enterrés ou non, traversant ou pouvant traverser leur lot - qu'ils figurent ou non sur ce document.

Bornage réalisé le : 21/10/2021

Mis à jour le : 21/12/2021

COORDONNÉES XY LAMBERT 93.CC49 - NIVELLEMENT N.G.F. NORMAL (PRECISION GPS)

ECHELLE : 1/250 REFERENCE : 220-161-2 DATE : 07/07/2020



CABINET MILLARD
Cabinet MILLARD S.A.R.L.
6, Rue Gustave Nast
BP 12 - 77501 CHELLES
Tel : 01 64 21 30 89
e : geometre@cabinetmillard.com

Inscrit à l'OGC sous le numéro 1997 B 20001

